

Image not found or type unknown



Demarche par tel par la société sfr

Par **gones04**, le **31/01/2008** à **17:25**

bonjour , j' étais titulaire d un contrat de tel avec sfr mon contrat se terminait en septembre absent de chez moi avec mon mari j 'avais laissé mon tel à mon fils de 14 ans afin de pouvoir le joindre , pendant notre absence une personne de sfr à téléphoné notre fils à répondu cette personne lui a proposé une heure supplémentaire le soir du vendredi au dimanche soir prétextent que nous étions bons clients en omettant biensur de dire quand acceptant , cela reconduisait le contrat de douze mois, je trouve cela malhonnête de démarché des mineurs en notre absence de plus le contrat est à mon nom , donc j' estime que mon fils n' avait pas de pouvoir de décision , ma question maintenant porte l' action de SFR est elle légale quels sont mes recours possibles,j' ai reçu un email suite à l' acceptation j' ai de suite tel au service client pour annuler,on m' a dit que tout était ok je recois ce jour 300euros de resiliation on tente de m' arnaquer et je n' apprécie pas du tout venant de ma compagnie de tel